



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIÉ.

Étaient présents : Mesdames Cyrielle LETELLIER, Annie VADENNE, Madeleine FRANCHINA, Véronique BOSC BIERNE, Magali LUMINEAU, Sophie BOUGRAS, M Elodie JEANNE, Messieurs Philippe THIERRY, Christophe CORMIER, Xavier BOURGEOIS, Matthieu LENGAGNE, Jérôme VERGNE, Alain PARREAU, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIÉ, formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu LENGAGNE

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la réunion du 18 août 2026

DELIBERATION N° 2026-78

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2026-27 du 7 août 2026 : conclusion d'une cession d'un véhicule KANGOO immatriculé DH-011-DT à la société REVERDY SA Rond Point Nord 45501 GIEN pour la somme de 2 700 €.

DELIBERATION N° 2026-79

Attribution marché construction de trois cabinets médicaux

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour la construction de trois cabinets médicaux a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il a précisé qu'il a été procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E. pour chaque lot,

La marché a été attribué à l'anonymité comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
N°2-Gros Œuvre	MV Bâtiment	98 000.00
N°3-Charpente Bois	BORDIBOIS	7 694.80
N°4-Couverture Tuiles	Claude BORDILLON	25 149.14
N°5-Ravalement	MV Bâtiment	16 310.00

N°6-Menuiseries Extérieures Serrurerie	Menuiserie BETHOUL LB	22 000.00
N°7-Cloisons Isolation Faux Plafonds	AMG	23 500.00
N°8-Menuiseries Intérieures	HEAU	9 642.50
N°9-Sols Souples Faïence	ASSELINE	7 750.00
N°10-Peinture	Claude GRAVELET	5 022.60
N°11-Plomberie Chauffage Ventilation Sanitaires	GILET DAUTIN	46 564.69
N°12-Electricité courants Forts et Faibles	ISI ELEC	24 618.63

DELIBERATION N° 2026-80

Attribution marché d'assurances

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour les assurances de la commune a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il a précisé qu'il a été procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E. pour chaque lot,

La marché a été attribué, à l'unanimité, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Lot	Entreprise	Montant € 1^{ère} année TTC	Durée
N°1- dommage aux biens mobiliers et immobiliers	GROUPAMA	41 882.16	5 ANS
N°2-responsabilité civile et risques annexes	GROUPAMA	3 058.98	5 ANS
N°3-Flotte véhicules et risques annexes	SMACL	11 596.35	5 ANS
N°4-Protection juridique	CFDP/2 C COURTAGE	498.82	5 ANS

DELIBERATION N° 2026-81

Autorisation recrutement

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée :

- Qu'en prévision d'un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, il convenait de recruter du personnel pour un période d'un an à compter du 1^{er} novembre 2026 à temps complet,

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée, proposition acceptée à l'unanimité :

- De l'autoriser à recruter d'un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3, 1^{er}, de la loi du 26 janvier 1984 précitée à temps complet pour exercer les fonctions :

- d'agent de maîtrise au sein du service technique, correspondant au grade d'agent de maîtrise de catégorie C.

DELIBERATION N° 2026-82

Cinéma gratuit

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'à compter le 1^{er} avril 2023 le droit d'entrée au cinéma de Dampierre en Burly est gratuit pour les administrés, en résidence principale sur la commune, et pour les agents de la collectivité qui n'habitent pas la commune est pris en charge financière par la commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prolonger cette gratuité jusqu'au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'approuver la gratuité d'accès au cinéma (salle de Dampierre en Burly) pour les administrés en résidence principale et les agents qui n'habitent pas la commune jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. Le coût financier sera pris en charge par la commune sur le budget principal.

DELIBERATION N° 2026-

Questions diverses

Suspension de séance à 20h55 - Réouverture de séance à 20h57

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h57

M. le Maire,
M. Serge MERCADIÉ



